



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	32	12	5

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du jeudi 4 octobre 2012

OBJET : 11-4 - ANIMATION CULTURELLE - MANIFESTATION - FESTIVAL DU FILM DE LA DEFENSE ET DE LA SECURITE INTERIEURE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION DU FESTIVAL DU FILM MILITAIRE ET DE LA SECURITE INTERIEURE - AUTORISATION DE SIGNATURE

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

2678/12

Certifié exécutoire compte tenu de
l'affichage en Mairie,
Le **10/10/12**
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le **15/10/2012**

Pour le Maire,



Anthony CLAVERIE
Attaché

Le jeudi 4 octobre 2012 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 27/09/2012, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Eric PAUGET, Adjoint délégué à la Vie sportive et à la Jeunesse.

Présents :

M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Jacqueline BOUFFIER, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Edith LHEUREUX, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, Mme Khéra BADAOU, M. Matthieu GILLI, M. Bernard MONIER, Mlle Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, M. Pierre AUBRY

Procurations

Mme Suzanne TROTOBAS à Mme Jacqueline BOUFFIER
M. Serge AMAR à Mme Anne-Marie BOUSQUET
M. André PADOVANI à M. Henri CHIALVA
M. Jean-Pierre GONZALEZ à M. Eric PAUGET
Mme Marguerite BLAZY à M. André-Luc SEITHER
M. Jacques BARBERIS à M. Michel GASTALDI
M. Jacques BAYLE à Mme Marina LONVIS
Mme Carine CURTET à M. Patrick DULBECCO
Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Simone TORRES FORET DODELIN
M. Jonathan GENSBURGER à M. Yves DAHAN
M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE
Mme Michèle MURATORE à M. Pierre AUBRY

Absents : M. Jean LEONETTI, M. Georges ROUX, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Martine SAVALLI, Mme Agnès GAILLOT

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Monsieur GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

11-4 - ANIMATION CULTURELLE - MANIFESTATION - FESTIVAL DU FILM DE LA DEFENSE ET DE LA SECURITE INTERIEURE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION DU FESTIVAL DU FILM MILITAIRE ET DE LA SECURITE INTERIEURE - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : COMMISSION CULTURE TOURISME
COMMISSION FINANCES

Depuis 1987, la Commune organisait tous les deux ans, en assistance avec l'Association « Festival du Film Militaire », le Festival du Film Militaire d'Antibes Juan-Les-Pins, au mois de novembre au Palais des Congrès de Juan-les-Pins.

En 2003, l'organisation de ce Festival s'est enrichie de la collaboration de l'Etablissement de Production et de Communication Audiovisuelle de la Défense (ECPAD), qui proposait des colloques, des expositions photographiques, et mettait à disposition du Festival des productions d'une variété et d'une richesse incomparables.

Au fil des années, le Festival est devenu une manifestation populaire auprès de nos concitoyens et particulièrement auprès des jeunes avec une participation importante des collèges et lycées.

Son programme s'est vu agrémenté par des défilés musicaux ainsi que par des expositions de matériel et d'équipements militaires contemporains.

Cette année, l'ECPAD a fait savoir à la Commune et à l'Association qu'ils ne pouvaient plus participer à cette manifestation.

Dans ce contexte, l'Association du Festival du Film Militaire souhaite renforcer son partenariat avec la Commune dans le but d'améliorer le contenu du Festival qui se déroulera du 19 au 21 octobre 2012.

La Commune a soumis l'idée d'une ouverture de ce Festival en direction du Ministère de la Défense et du Ministère de l'Intérieur. Ainsi, l'intitulé du Festival devient : « Festival du Film de la Défense et de la Sécurité Intérieure d'Antibes Juan-Les-Pins ».

Cette ouverture va permettre par exemple la participation des sapeurs pompiers de Paris.

Il est donc proposé d'adopter une nouvelle convention afin de définir les engagements des deux parties.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la **majorité par 41 voix POUR sur 44** (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS)

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat annexée à la présente délibération entre la Commune, et l'Association « Festival du Film Militaire et de la Sécurité Intérieure », et ses éventuels avenants qui ne bouleverseraient pas l'économie générale du contrat ;

- **PREND ACTE** du Règlement Général du Festival du Film Militaire annexé.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,



Jean LEONETTI

11-4 - ANIMATION CULTURELLE - MANIFESTATION - FESTIVAL DU FILM DE LA DEFENSE ET DE LA SECURITE INTERIEURE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION DU FESTIVAL DU FILM MILITAIRE ET DE LA SECURITE INTERIEURE - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : COMMISSION CULTURE TOURISME
COMMISSION FINANCES

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.11-4 - ANIMATION CULTURELLE - MANIFESTATION - FESTIVAL DU FILM DE LA DEFENSE ET DE LA SECURITE INTERIEURE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION DU FESTIVAL DU FILM MILITAIRE ET DE LA SECURITE INTERIEURE - AUTORISATION DE SIGNATURE -

Date de transmission de l'acte : 18/10/2012

Date de réception de l'accusé de réception : 18/10/2012

Numéro de l'acte : DCM2678-12 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20121004-DCM2678-12-DE

Date de décision : 04/10/2012

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.9. Culture